



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'agriculture - Office d'arboriculture et cultures maraîchères

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Landwirtschaft - Amt für Obst- und Gemüsebau

Appréciation du Service de l'agriculture sur le rapport du Groupe de Travail (GT) « Mesures d'accompagnement dans le cadre d'un accord de libre-échange agroalimentaire (juillet 2009) ».

Le 8 juillet 2009, le GT sur les mesures d'accompagnement mis sur pied par l'OFAG et composé de représentants des organisations professionnelles et des cantons a produit son rapport à l'attention du Département fédéral de l'économie. Ce rapport comprend une liste de 83 mesures d'accompagnement pour lesquels ont été évaluées les implications financières et les modifications légales nécessaires. Après l'avoir examiné, nous donnons ci-après notre appréciation sur ce document.

Considérations générales

Le Canton du Valais soutient la démarche de fond du GT qui défend le caractère indispensable des mesures d'accompagnement dans le contexte d'éventuels accords de libre-échange agricoles futurs, que ce soit au niveau européen (ALEA) ou planétaire (OMC).

Toutefois les mesures proposées doivent être mises en perspective avec la nature même des accords que la Confédération entend signer dans le futur. Ainsi nous formulons les réserves suivantes :

- L'objectif de tenir compte de l'impact généré par l'ouverture du marché sur les différentes branches est certes formulé dans la conclusion du rapport (p.38), mais de manière trop générale. Le Valais prône une démarche pragmatique, différenciée par secteur. Il demande notamment d'exclure les fruits et légumes de cet accord car ils n'en retireraient aucun avantage.
- La crainte de voir certains secteurs se tourner vers d'autres branches de production est une reconnaissance explicite des conséquences négatives de la libéralisation. Le Canton du Valais attend de la Confédération une fermeté affirmée dans les négociations avec l'UE.
- Le Valais ne peut pas partager l'idée que la solution d'avenir passe par une évolution des structures sur le modèle européen, de manière à permettre aux exploitations indigènes de concurrencer les grandes exploitations des pays voisins. Ceci n'est pas réaliste si l'on garde en Suisse des conditions cadres plus sévères et forcément avec des surcoûts de production. On peut se demander où s'arrêtera la course au gigantisme des exploitations agricoles, avec toutes les conséquences sociales et environnementales qui en découlent.
- Prétendre que produire de la qualité et des spécificités avec les standards de l'agriculture durable exigés par l'art. 104 de la Constitution permettra à l'agriculture suisse de soutenir ses parts de marchés constitue un postulat qui exige des études approfondies. A priori, cela semble illusoire.
- Le Valais se permet de douter des réels objectifs liés à un accord ALEA, notamment celui de diminuer de 25% les prix des denrées alimentaires à la consommation. Une étude sur la comparaison des coûts de l'alimentation de la Suisse par rapport à l'UE démontre que le secteur de la production agricole est responsable à hauteur de 14% seulement du surcoût de l'alimentation suisse par rapport aux pays voisins. N'oublions pas que le coût de l'alimentation suisse ramené au niveau de vie, est l'un des plus favorables au monde. L'évolution contraire des prix à la production et à la consommation depuis 1990 nous incite à la plus grande prudence sur les effets réels des réformes agricoles sur les prix alimentaires.

- Affirmer que conclure les accords ALEA est un moyen de se préparer aux accords OMC constitue un leurre. D'une part l'ALEA est une menace plus grande que l'OMC pour des secteurs comme les fruits et légumes; d'autre part, la conclusion de nouveaux accords OMC dans le sens d'une forte libéralisation reste hypothétique. Ces accords se négocient depuis près d'une décennie, sans résultat concret, en raison de la résistance citoyenne de nombreux états impliqués.

Position du canton du Valais sur les fiches thématiques relatives au catalogue de mesures

Nous prônons une distinction claire entre les mesures destinées à assurer la transition de l'agriculture suisse dans le cadre de la mise en œuvre des accords de libre-échange (=mesures d'accompagnement), et les mesures visant à rattraper le retard législatif de la Suisse par rapport à l'Union européenne en matière de soutiens agricoles. Seule la 1^{ère} catégorie devrait être concernée par les montants prévus par la Confédération (réserve au bilan de 3,4 de francs). Ceux-ci doivent être répartis dans les différents secteurs de l'agriculture en fonction des pertes respectives provoquées par les accords ALEA. Nous ne pourrions comprendre la logique de voir les secteurs de production « gagnant » par l'ouverture des marchés se voir être rémunérés par les fonds destinés aux mesures d'accompagnement. Le secteur des cultures spéciales et de la viticulture est celui qui rapporte la plus grande part des recettes douanières agricoles de la Confédération. Nous demandons donc que l'affectation ultérieure des recettes se fasse majoritairement au bénéfice de ce secteur, d'autant plus que celui-ci est le plus fortement préjudicé par l'accord de libre échange.

Sur les 83 mesures d'accompagnement proposées par le GT, le Valais en priorise 10. D'autres, telles que le soutien à la recherche ou à la vulgarisation par ex. sont également considérées comme importantes et dignes d'être soutenues ; elles n'ont pas été retenues dans la priorisation car leur impact est moindre dans le contexte général de la libéralisation. Pour chacune des 10 mesures suivantes, le libellé est tiré du rapport du GT.

1. Renforcement de la promotion des ventes : **soutien des mesures spécifiques aux interprofessions et aux entreprises.**
Nous saluons le fait que le soutien aux entreprises a été introduit alors que la législation actuelle l'empêche. Cela stimulera les initiatives concrètes des acteurs du marché.
2. Elargissement des aides à l'investissement (contributions à fond perdu et crédit d'investissement) : **soutien financier équivalent à celui octroyé dans l'UE (domaine Agriculture Améliorations structurelles).**
Certaines aides aux infrastructures prévues par la législation européenne provoquent des distorsions de concurrence flagrantes. Des soutiens similaires, adaptés aux conditions de la Suisse, devront être introduits dans notre pays.
3. Elargissements des aides à l'investissement : **Fruits et légumes : soutien comme dans l'UE, notamment aussi pour les filets anti-grêle, les tunnels et serres, les installations d'irrigation, l'adaptation de la production aux conditions du marché.**

Nous proposons d'élargir la mesure à la reconversion des cultures pérennes par analogie au droit européen. Il faut également offrir la possibilité d'utiliser les montants disponibles des crédits d'investissement pour le renouvellement du capital plantes des cultures pérennes (vignes et arbres).

La mesure devrait s'appliquer aussi à la lutte anti-gel ainsi qu'à l'équipement de réception, de tri, de stockage et de conditionnement des fruits et légumes.

4. Elargissement des aides à l'investissement (contributions à fonds perdu et crédits d'investissement) : **Soutien financier équivalent à celui octroyé dans l'UE pour l'industrie de transformation (abattoirs, laiteries, moulins, cidreries, huileries, sucreries etc..)**

Le Valais souhaite que la mesure proposée couvre l'ensemble des secteurs de production de l'agriculture.

5. Elargissement des aides à l'investissement (contributions à fonds perdu et crédits d'investissement) : **Aides à l'investissement pour les mesures collectives visant à une coopération régionale en matière de commercialisation.**

Une meilleure synergie avec d'autres secteurs économiques comme le tourisme et l'artisanat pourrait être concrétisée par ce biais.

6. Alléger les coûts supportés par le secteur agroalimentaire : **Augmenter la mobilité des ouvriers agricoles : possibilités de recrutement d'ouvriers et de stagiaires.**

Dans l'application, nous demandons un assouplissement des conditions de logements pour la main-d'œuvre de courte durée, notamment pour les récoltes. Une proposition dans ce sens figure dans la mesure du GT ayant trait à l'assouplissement de la LAT ; nous la saluons.

7. Train de mesures visant à l'accompagnement de la transition : **Adaptation au marché : paiements compensatoires dégressifs.**

Cette mesure vise à assurer un développement supportable au plan social par une atténuation du recul des revenus. Nous pensons qu'un changement important des conditions cadres doit être accompagné de manière significative par les pouvoirs publics.

8. Train de mesures visant à l'accompagnement de la transition : **Cessation de l'exploitation, aide à la reconversion professionnelle : assouplissement des prescriptions, aussi pour les exploitations à titre accessoire.**

La mesure qui favorise la reconversion professionnelle non agricole est partagée par notre Service. Des solutions acceptables sur le plan social devront être trouvées pour les exploitations qui ne pourront suivre le rythme des réformes de la politique agricole qui est déjà soutenu depuis quelques années et qui risque de s'accroître avec le libre-échange.

9. Train de mesures visant à l'accompagnement de la transition : **Compensation de la dépréciation des stocks.**

Cette mesure vise à compenser la différence de prix pour les produits stockés lorsque le stockage et la production ont entraîné des investissements considérables.

Cette mesure est importante car elle permet de compenser des pertes liées à des changements rapides des conditions cadres provoqués par la mise en application des accords de libre échange. Elle avait été appliquée en Autriche lors de son adhésion à l'UE.

10. Train de mesures visant à l'accompagnement de la transition : **Aide unique à l'amortissement.**

Cette mesure a pour objectif de compenser les frais d'investissements non amortis lors du passage au libre-échange avec l'UE et de créer des conditions similaires à celle-ci en ce qui concerne les investissements déjà effectués.

Dans la mesure liée aux paiements directs, le GT renvoie au rapport du Conseil fédéral du 6 mai 2009. Le critère d'octroi des paiements directs lié à l'intensité du travail est jugé comme "moins appropriée" que celui de la surface ou du bien-être des animaux. Nous saluons toutefois l'ouverture prônant une adaptation des contributions pour les branches de production exigeant



beaucoup de main-d'œuvre telles que les cultures spéciales, de manière à ce que l'objectif du maintien de la capacité de production puisse être atteint.

Conclusions

Globalement, le Valais juge de manière positive les mesures d'accompagnement élaborées par le GT. Il doute cependant fortement que ces mesures soient suffisantes pour compenser les pertes liées à la libéralisation de tous les secteurs agricoles. De plus, des obstacles importants à leur mise en œuvre vont s'élever : adaptation législative (par ex: LAT), financement,...

Le Canton va donc poursuivre l'étude attentive de ce dossier de manière très critique, tant sur le contenu des négociations de libéralisation que sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement y relatives.

Office d'arboriculture et de cultures maraîchères
J. Rossier

